

Objet : Avis PC Nargis TOTAL.

Adresse courrier : Président de la chambre
d'agriculture du Loiret
direction.presidence@loiret.chambagri.fr

Service SDECF :
Contact : david.meot@loiret.chambagri.fr

Dossier suivi par D. MEOT
Tél : 02 38 71 95 74
Ref : 23SDECF153

Madame la Préfète,

Nous avons pris connaissance du projet de centrale photovoltaïque sur la commune de NARGIS porté par la société TOTAL ENERGIES.
Le projet porte sur une superficie de 28 ha.

Le projet a été coconstruit avec l'agriculteur en place et surtout son fils qui souhaite revenir sur l'exploitation et développer un atelier de fruits rouges.

Le projet est composé d'une technologie qui n'a pas encore été développée dans le Loiret : des panneaux verticaux fixes bifaciaux.

Au regard de la doctrine photovoltaïque de la CDPENAF, le projet est dans le cas intermédiaire (note pédologique entre 2,5 et 4). Cela implique que le porteur de projet doit démontrer que la mise en place du projet lui permettra d'avoir une synergie économique avec son activité agricole sur l'ensemble de l'exploitation.

Dans son dossier, notamment le dossier présenté en CDPENAF, l'agriculteur développe son projet de fruits rouges. Les différentes facettes du projet semblent prises en compte :

- Organisation technique de l'atelier avec les panneaux (espacement, passage d'engins)
- Les espaces de rotations
- La gestion de la main d'œuvre
- La viabilité économique, appuyée par la mise en place des panneaux dans l'attente de l'entrée en production des fruits rouges.
- Les besoins et perspectives du marché.

Le gain de production lié aux panneaux apparaît envisageable, même si aucun résultat de permet de l'étayer aujourd'hui. Des parcelles témoins sont d'ailleurs implantées pour créer de la référence sur ce sujet. Dans le cadre de la doctrine Loiret, il n'était pas nécessaire de justifier d'une synergie technique à la parcelle.

Ce projet nous apparait donc répondre aux attentes de la doctrine départementale à laquelle nous adhérons. Dans ce cadre, nous émettons donc un avis favorable au projet.

Veillez croire, Madame la Préfète, en l'assurance de notre considération distinguée.

Jean-Marie FORTIN

**Le Président de la Chambre
d'agriculture**

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a complex, somewhat abstract shape. The signature is positioned below the printed name and title.